



EAU LIBRE- NAGE EN MILIEU NATUREL FICHE AIDE A L'ELABORATION D'UN POSS ACTIVITE EAU LIBRE MILIEU NATUREL

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de l'activité eau libre pour les séances en milieu naturel regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents et de planification des secours.

Il a pour objectif de :

- Prévenir les accidents liés à l'activité par une surveillance et des moyens adaptés aux caractéristiques du site d'accueil, du plan d'eau et de l'activité ;
- Préciser les procédures d'alarme en interne et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- Préciser les mesures d'urgence définies en cas de sinistre ou d'accident : dans les situations d'urgence, en cas de sinistre ou d'accident.

PRESENTATION

Identification du club	Identification du site d'accueil
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
Adresse :	Adresse :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Président :	Propriétaire :
Responsable de l'activité :	Exploitant :

DESCRIPTION DU SITE D'ACCUEIL DE L'ACTIVITE

Période d'ouverture du site d'accueil :

- Horaires et jours d'ouverture au public par période (été/ hors saison)

Plan d'ensemble comprenant :

- La situation des équipements et du plan d'eau ;
- Le(s) poste(s) secours ;
- Les zones de surveillance ;
- Les zones interdites ou à risques ;
- L'emplacement des matériels de sauvetage ;
- L'emplacement des matériels de recherche ;
- L'emplacement du matériel de secourisme disponible ;
- Les moyens de communication intérieure ;
- Les moyens d'appel des secours extérieurs ;
- Les voies d'accès des secours extérieurs.



EAU LIBRE- NAGE EN MILIEU NATUREL

FICHE AIDE A L'ELABORATION D'UN POSS ACTIVITE EAU LIBRE MILIEU NATUREL

Les particularités du site et du plan d'eau

- Température et qualité de l'eau à différentes périodes de l'année ;
- Fréquentation à différentes périodes de l'année ;
- Fréquentation du type de public et autres usagers ;
- Règlements particuliers, autorisations et conventions spécifiques ;
- Manifestations nautiques ;

Matériels de secours disponible (pendant l'ouverture au public et hors ouverture au public)

- Matériels de sauvetage ;
- Matériel de recherche ;
- Matériel de secourisme.

Identification des moyens de communication interne : sifflet, corne, radio,...

Les moyens d'appel des secours extérieurs pendant l'ouverture au public et hors ouverture au public

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE EAU LIBRE

- L'activité (en quoi cela consiste)
- Les périodes de l'activité (permanente, saisonnière, occasionnelle, planning prévisionnel des séances à l'année...)
- Le public (âge, niveau de pratique, condition physique)
- La fréquentation maximale par séance
- Matériels et équipements du nageur pour la pratique
- Matériels de secours disponible pour le responsable de la séance et l'encadrement (matériels de sauvetage / matériel de recherche / matériel de secourisme)
- Les moyens de communication interne : sifflet, corne, radio...
- Les moyens d'appel des secours extérieurs
- Les moyens d'évaluation et de gestion des risques (fiche Grille évaluation et gestion des risques), de référencement des accidents (registre d'accident)

FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE EAU LIBRE

- Dispositions relatives à l'inscription (formulaire d'inscription, certificat médical de non contre-indication, licences fédérales)
- Règlement intérieur spécifique à l'activité eau libre
- Disposition relatives aux responsabilités (fiche Recommandation responsable eau libre; fiche Recommandations pratiquant eau libre)
- Dispositions relatives à la sécurité (fiche Grille d'évaluation et de gestion des risques, procédure de surveillance et de secours, procédure d'urgence)



EAU LIBRE- NAGE EN MILIEU NATUREL

FICHE AIDE A L'ELABORATION D'UN POSS ACTIVITE EAU LIBRE MILIEU NATUREL

ORGANISATION DE LA SECURITE, DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

- Définir le minimum de personnes pour encadrer une séance (nombre, qualification, et fonction durant la séance)
 - Le responsable de la séance doit s'assurer que tous les encadrants sont compétents en milieu naturel, briefés sur les procédures de sécurité, identifiables et équipés de manière appropriée...
- Référencer au sein du club l'ensemble des personnes susceptibles de pouvoir encadrer une séance
- Etablir un plan d'intervention d'urgence (pour chaque séance un plan d'intervention spécifique sera organisé, doté de ressources et des compétences nécessaire pour offrir une surveillance efficace en fonction des conditions)
- Etablir un dispositif de sécurité sur l'eau et sur terre
 - Le responsable de la séance prévoit selon les conditions de pratique une ou des embarcations pour suivre et encadrer les nageurs
 - Aucun nageur ne doit sortir à aucun moment du champ visuel d'un des encadrants
 - Aucun nageur ne doit être laissé seul sans assistance
 - Le responsable de la séance anime le briefing de sécurité avant chaque séance
 - Le responsable de la séance s'assure d'une possibilité de communication directe avec les secours; d'un espace d'accueil et de repos (si possible couvert)
- Etablir un plan de communication et de gestion de crise
 - Il doit permettre des communications efficaces entre nageurs et encadrants dans l'eau et entre encadrants et personne à terre (autre encadrant, secours). Chacun doit pouvoir communiquer rapidement et avec efficacité avec l'autre
- Etablir une démarche d'évaluation et de gestion des risques d'une séance (voir fiches Recommandation à destination du pratiquant et du responsable, fiche Grille évaluation et gestion des risques...)
 - Le responsable de la séance doit pouvoir communiquer avec tous les encadrants et les secours
 - Le responsable prévoit les procédures d'urgence et les déclencheurs pour modifier, relocaliser, retarder ou reporter, annuler la séance
- Définir la procédure de mise en œuvre d'une séance (à détailler)
- Définir une procédure d'alerte (définir qui fait quoi)
 - alerte au groupe de nageurs (signalement sonore, signalement du nageur, message de l'encadrant...
 - alerte aux secours extérieurs (qui ? comment ? quoi dire ?)
- Définir une procédure d'évacuation du plan d'eau (signalement sonore, qui fait quoi)



EAU LIBRE- NAGE EN MILIEU NATUREL FICHE AIDE A L'ELABORATION D'UN POSS ACTIVITE EAU LIBRE MILIEU NATUREL

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

PROCEDURE MINIMUM EN CAS D'ACCIDENT : PROTEGER – ALERTER – SECOURIR

- Définir les procédures en cas d'urgence et d'assistance (Les procédures s'adressent à l'ensemble des encadrants et nageurs. Chacun doit pouvoir intervenir selon ses compétences.)
- Qui fait quoi ?
- Conduite à tenir en cas d'urgence vitale (arrêt cardiaque, perte de connaissance, détresse ventilatoire, hémorragies...)
- Conduite à tenir en cas de noyade
- Conduite à tenir en cas de gelure, hypothermie, insolation, piqûres et morsures
- Conduite à tenir en cas de malaise (asthme, douleurs thoraciques, hypoglycémie, allergies)
- Conduite à tenir en cas de traumatisme (plaies, traumatismes d'un membre..)